
SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 23 - Août 1999

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 50 Francs

Dix ans, déjà !

Cette lettre d'information a la particularité de marquer le dixième anniversaire de la création de La Sauvegarde de la Loire Angevine. C'était le 22 juin 1989 et, depuis, beaucoup d'eau est passée sous les ponts. Il est intéressant de revenir un peu en arrière pour faire le point du chemin parcouru.

Rappelons-nous. A l'origine de la constitution de l'association était un projet, lancé à l'initiative du Conseil Général de Maine-et-Loire, qui consistait, ni plus ni moins, à rendre navigable la Loire entre la Vienne et la Maine. Cela consistait à créer des épis noyés avec la mise en place de 700 000 tonnes d'enrochement. L'objectif était *"d'assurer une navigation de plaisance en toutes périodes de l'année, en amont de la Maine et jusqu'à la Vienne, ce qui permettrait de découvrir et apprécier un paysage ligérien de toute première qualité"*.

Début 1990, l'Ingénieur général Chapon publiait, à la demande de l'État, une actualisation et un complément au premier rapport qu'il avait rédigé en 1979 sur la Loire et écrivait notamment : *"le projet de calibrage de la basse Loire, entre le confluent de la Maine et Tours, par réalisation de digues et d'épis, aux fins d'y développer une navigation touristique, modifierait profondément le paysage : il est tout à fait contraire au principe fondamental de liberté laissé au fleuve et ne saurait donc être retenu"*.

De ce projet il ne fut plus jamais question et les auteurs de cette idée stupide se gardèrent bien d'en revendiquer la paternité. Soucieux de l'efficacité, nous nous sommes, alors, bien gardés d'un triomphalisme mais nous pouvons dire, aujourd'hui, qu'après avoir remis à l'IG Chapon un dossier étayé sur ce projet, celui-ci est venu (par hasard !) effectuer une mission d'inspection sur le terrain et a tiré les conclusions qui s'imposaient.

Dès 1990, nous commençons notre croisade contre la protection des berges par des enrochements massifs. De 1986 à 1993, 48 M.F. ont ainsi été dépensés pour ce type de travail. Nous préconisons alors, *"de préférer un travail préventif en entretenant la végétation qui y*

nique du génie végétal est à privilégier et que les protections lourdes sont à réserver aux situations extrêmes. Que de chemin parcouru ces dix dernières années.

En 1991, se concrétisait le projet de désensablement du bras de St Aubin, aux Ponts-de-Cé, en extrayant environ 900 000 m³ de sable. Tout a été bon pour justifier ce projet, depuis le déplacement du président de l'EPALA, Jean Royer, pour traiter "d'énergumènes refusards" ceux qui n'étaient pas de son avis, jusqu'à la réalisation d'une maquette de 556 000 F. Là aussi, nous avons étudié ce dossier dans les moindres détails et nous avons la faiblesse de croire que nous avons démontré que l'intérêt hydraulique en période de crue était nul et que la finalité réelle était tout autre. Sans doute étions nous crédibles dans nos analyses puisque, début 1995, à l'initiative du délégué interministériel au plan Loire, ce projet était rangé dans les cartons et remplacé par une intervention douce d'entretien de ce bras. Nous avons soutenu ce dernier projet.

Nous avons accompagné, année après année, le débat permanent d'arrêt des extractions de sable dans le lit mineur de la Loire qui devait, après un accord signé en 1987, prendre fin en décembre 92 avec, pour la Loire aval la date de décembre 94. Devant la mauvaise volonté évidente d'un exploitant, nous avons, en avril 95, avec sept autres associations, déposé une

plainte contre X avec constitution de partie civile. L'affaire suit son cours et verra un jour devant le tribunal correctionnel. La justice doit se prononcer sereinement !

Depuis lors, le débat des extractions de sable est tranché puisque l'arrêté du 22 septembre 1994, en son article 11, inter-

suite p. 2

Accueil-sur-Loire

Oiseaux du Monde

La Loire est heureuse de vous accueillir

Sur ses rives :

Pour votre lune de miel,

Pour vous aimer en douceur,

pour vous reposer,

pour passer un week-end en famille.

Que vos plumes soient claires ou foncées,

Que vous soyez petits ou grands,

Que vous soyez d'ici ou d'ailleurs,

Que vous raffoliez d'insectes,

de graines ou de poissons,

Que vous soyez sédentaires ou migrateurs :

Il y aura toujours une place pour vous
sur nos rives.

Vos amis ligériens

élèves de CM1 et CM2

école André Malraux

Les Ponts-de-Cé

pousse et en évacuant du lit du fleuve les arbres qui y sont tombés ". Nous pouvons constater, aujourd'hui, grâce à notre action mais aussi grâce à l'action du Conservatoire des rives de la Loire, créé en 1992, que l'idée a fait son chemin et il est enfin admis qu'il convient de ne pas protéger systématiquement les berges ; qu'en cas de besoin, la tech-

Dix ans, déjà ! (suite)

dit les extractions de matériaux dans le lit mineur des cours d'eau et ceci dans toute la France.

Le rehaussement de la ligne d'eau, en période d'étiage, a été une préoccupation constante dès 1993 et, début 1995, nous avons émis quelques réflexions sur le sujet, suggérant ainsi des pistes d'action en partant du principe que, si cet abaissement particulièrement conséquent depuis un demi siècle était la conséquence d'interventions et de prélèvements inconsidérés dans le lit majeur, il ne serait pas possible de rétablir partiellement les niveaux en quelques années, sauf à réaliser une succession de seuils transformant la Loire en escalier. Nombreux étaient pourtant les partisans d'une telle solution.

Sans vouloir prétendre que nous avons toujours raison, force est de constater que les travaux de modélisation de la Loire estuarienne ont conforté certaines de nos analyses, en particulier que l'idée consistant à supprimer tout ou partie d'épis noyés est un des scénarios les plus efficaces pour rehausser la ligne d'eau en période d'étiage sans avoir d'incidence pour les périodes de crues.

Parce que la directive européenne Habitat, appelée aussi NATURA 2000 concernait la totalité du lit de la Loire et de ses zones humides, nous avons soutenu activement ce projet face aux oppositions que l'on sait. Ceci nous a conduit, en 1996, à rompre les relations étroites que nous entretenions jusqu'alors avec les chasseurs. Chacun a le droit d'être dans l'erreur mais les faits démontrent, malgré les cris et les chuchotements, que le bon sens était plutôt près de chez nous.

A ces dossiers qui ont nécessité parfois une veille de tous les instants, il faut ajouter aussi les nombreux dossiers auxquels nous avons été associés, en particulier par les représentants de L'État, et pour lesquels nous nous sommes toujours efforcés d'apporter une contribution réfléchie et constructive. Certes, toutes nos idées n'ont pas été retenues et c'est normal mais nous avons, au grand dam de certains, souvent été écoutés.

Parmi ces nombreux dossiers, il faut citer tout particulièrement les modélisations de la Loire moyenne et de la Loire estuarienne, la mise en oeuvre du Plan Loire Grandeur Nature.

D'autre part, nous avons apporté, dès sa création en 1992, notre soutien actif au travail du Conservatoire des Rives de la Loire parce que son activité s'ins-

crivait et s'inscrit toujours dans le même esprit que celui qui est le notre. Chacun de nous a, au gré des années, fait évoluer les mentalités.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, il faut évoquer notre adhésion au comité Loire Vivante, dès 1989. Ce réseau, constitué d'associations ayant comme intérêt commun la Loire, a mené un combat mémorable contre les élucubrations de l'EPALA, animé par une démarche d'aménagements "pour dompter le fleuve" selon les dires de son président. La lutte la plus emblématique a été, sans conteste, le barrage de Serre-de-la-Farre. Pour la première fois sans doute, le monde associatif, raisonnant au niveau d'un bassin, remettait en cause des préjugés et introduisait des solutions alternatives. De ces actions est né le Plan Loire Grandeur Nature et une autre manière d'aborder la problématique des fleuves.

Au sein de ce Comité, nous avons apporté une contribution modeste mais parfois écoutée; nous y avons aussi beaucoup appris.

Avec ce regard en arrière, il ne faut pas oublier de mentionner la publication, aussi régulièrement que possible, de notre "Lettre d'information". Au gré des années, elle s'est affirmée dans sa forme et dans son fond. Nous nous sommes efforcés d'en faire un document d'information, aussi pédagogique et aussi objectif que possible, car nous considérons que la bataille de l'environnement sera gagnée avec l'évolution des mentalités. Sa large diffusion auprès de nos adhérents mais aussi auprès des maires ligériens du département, des conseillers généraux, des décideurs, des fonctionnaires et aussi des amis, représente environ 400 exemplaires. Globalement, elle est appréciée, même pour ses brèves parfois un peu "poil à gratter". Certains responsables politiques s'y sont abonnés et nous sommes sensibles à cette marque d'intérêt.

Ceci n'est qu'une esquisse du chemin que nous avons parcouru, avec votre aide et votre soutien, depuis dix ans. Dix ans déjà. Dix ans d'une action très prenante, dix ans avec des hauts et des bas mais finalement dix années qui donnent le sentiment du devoir accompli et aussi le sentiment d'avoir semé des petites graines qui commencent à germer.

Il nous faut, maintenant, veiller à leur croissance et ne pas les abandonner à la sécheresse de l'égoïsme.

J. Zeimert

Brèves

Retour du saumon en Haute-Vienne

Un saumon vivant a été repéré, début août, dans la Gartempe à Châteauponsac en Haute-Vienne. Ce saumon femelle mesure 88 cm et pèse 4,8 kg.

Il n'avait pas été observé de saumon à ce niveau de la rivière depuis les années 20, après la construction du barrage de Maisons Rouges.

Ce retour symbolique du saumon, après celui des aloses et des lamproies constaté cet hiver, confirme les effets bénéfiques de l'effacement du barrage de Maisons Rouges pour les poissons migrateurs.

Accueil-sur-Loire

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école André Malraux, aux Ponts-de-Cé, ont travaillé, en "étude du milieu", sur le thème de la Loire et de ses oiseaux. J.P. Gislard et J. Zeimert sont intervenus pour assister l'enseignante et apporter un regard extérieur sur le sujet.

De ce travail est né, entre autre, ce petit poème qui a été envoyé, en remerciement. Sa fraîcheur, sa gentillesse, méritaient une publication en première page. Il est aussi un message de tolérance et d'accueil pour "l'étranger".

Une belle leçon de morale pour les adultes !

Election du président de l'EPALA

Début juin avait lieu le renouvellement triennal du bureau et du président de l'EPALA.

Conformément au titre 4 des statuts de ce syndicat mixte dénommé EPALA, il a fallu trois réunions successives pour procéder à l'élection du président car le quorum n'était pas atteint.

Cela marque, de façon évidente, la perte d'intérêt que portent ses membres au fonctionnement de l'EPALA car procéder à l'élection du président est bien la moindre des choses.

Est-ce le début de la fin ?

Un second souffle pour la Loire

Le comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT), qui s'est tenu à Arles le 23 juillet 1999, avait à son ordre du jour l'évolution du Plan Loire Grandeur Nature. En effet, depuis son adoption en janvier 1994, et à mi-parcours, il est apparu nécessaire de poursuivre celui-ci en l'infléchissant pour tenir compte des évolutions intervenues depuis sa mise en oeuvre.

Dans cet objectif, le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, après une large consultation et un avis favorable de nombreux partenaires dont le comité de bassin Loire-Bretagne, a fait une série de propositions pour la poursuite du Plan Loire pour les années 2000 - 2006.

Lors du CIADT, le gouvernement a retenu les orientations proposées dont les modalités d'application devront faire l'objet de négociations et concertations avec les partenaires concernés.

Voici les quelques grands principes et axes d'actions qui se dégagent des décisions prises lors du CIADT.

Le premier est le principe d'un programme inter-régional Loire Grandeur Nature qui sera inscrit dans les contrats de plan État/Région avec un volet Loire clairement identifié.

Trois priorités sont retenues pour cette nouvelle étape :

- la sécurité des populations face au risque d'inondation,
- l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels des vallées,
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel.

La sécurité des populations,

Il s'agit là d'une priorité forte de l'État qui, compte tenu des études menées par l'équipe pluridisciplinaire, constituée de scientifiques de haut niveau, estime que les actions engagées doivent être poursuivies. Pour ces programmes de prévention, la participation financière de l'État est de 350 M.F. La priorité sera donnée aux actions de réduction de la vulnérabilité des zones inondables, notamment par le contrôle de l'urbanisation et la mise en place de PPR (Plans de Prévention des Risques). Priorité sera aussi donnée à la restauration du lit et des levées de la Loire ainsi qu'aux moyens d'alertes et de secours.

La ressource en eau.

La stabilisation des prélèvements effectués depuis une dizaine d'année

conduit le gouvernement à considérer qu'il n'est plus nécessaire de développer de nouvelles capacités de stockage mais que, par contre, la qualité de l'eau devient une préoccupation majeure compte tenu de la dégradation qui se poursuit. Dans cet esprit, l'Agence de l'Eau et le comité de bassin Loire-Bretagne devront poursuivre leurs efforts de réduction des rejets polluants et de l'eutrophisation des eaux.

Pour ce qui concerne le cas particulier du barrage de Chambonchard, le gouvernement ne le financera pas compte tenu des solutions alternatives susceptibles de répondre aux besoins.

La restauration des milieux naturels.

Les résultats obtenus à ce jour sont considérés comme insuffisants malgré quelques réussites comme le programme Life-Loire, l'effacement des barrages de Maisons-Rouges et Saint-Etienne-du-Vigan et le franchissement du barrage de Vichy.

De nombreux espaces naturels remarquables des vallées méritent d'être restaurés. Il en est de même pour les annexes hydrauliques, les espaces de mobilité des rivières. Les actions en faveur des poissons migrateurs doivent être poursuivies.

Le redressement de la situation dégradée de l'estuaire constitue aussi un objectif majeur pour lequel l'extension du Port de Nantes-Saint Nazaire sera réduite à Donges Est. Concernant l'objectif de restauration de la ligne d'eau d'étiage, de Bouchemaine à Nantes, celui-ci doit être poursuivi en prenant en compte la compatibilité avec une navigation touristique adaptée.

Enfin, dans le cadre de la loi d'orientation agricole, les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) doivent être prioritairement adaptés aux conditions des fonds de vallée.

La mise en valeur du patrimoine.

Une mise en valeur des paysages doit accompagner la procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la vallée de la Loire. Le développement de nouvelles formes de tourisme est à encourager.

Financement de l'État.

Pour mener à bien un tel plan d'actions, qui s'inscrit dans le cadre des contrats de plan État-Région, l'État a prévu une participation pour un montant total de 706 M.F. dont l'essentiel provient du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il s'agit là d'un effort significatif.

Brèves

Un bonnet d'âne

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature est prévue la réalisation d'une salmoniculture à Chanteuge (Hte Loire) afin de participer à la reconstitution significative de la population de saumons dans le bassin de la Loire. Divers organismes, dont l'EPALA, devaient participer au financement. En termes de chantage, l'EPALA a conditionné sa participation au feu vert de l'Etat pour réaliser le barrage de Chambonchard et, dans cet optique, a tergiversé pour ne pas envoyer les documents nécessaires à l'attribution d'un financement accordé par la Commission Européenne.

Lassée de cette incurie, la Commission Européenne a décidé de supprimer son cofinancement (4,14 M.F.) en constatant que c'est la première fois qu'un tel cas se produit. Elle considère désormais l'EPALA comme non fiable sur les plans techniques et financiers selon le règlement LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement).

Dans le genre, il est difficile de faire mieux.

Une suite à Maisons-Rouges ?

Le barrage de Maisons-Rouges, juste à l'aval de la confluence de la Vienne et de la Creuse a enfin été effacé et les résultats se sont fait sentir très rapidement. Outre le saumon (cf. ci dessus) des aloses ont pu être observées dans des frayères qui n'étaient plus accessibles depuis 75 ans.

C'est dire qu'il est possible d'espérer voir revenir se reproduire ces grands migrants.

Hélas pour eux, un peu plus en amont, sur la Creuse, existe un barrage à Descartes qui est un nouvel obstacle vers les frayères de la Haute Creuse.

Ce barrage ne présente pas grand intérêt, si peu d'intérêt d'ailleurs que le Conseil Général d'Indre-et-Loire s'est mis en tête d'y installer une micro centrale électrique.

On ne peut faire mieux pour favoriser la migration des poissons !

suite p.4

Un second souffle (suite)

Le cas de Chambonchard.

Le cas du barrage de Chambonchard a fait l'objet d'une attention particulière et le gouvernement a opté en faveur d'un programme dont le but est de satisfaire, d'une manière plus efficace et à moindre coût, les objectifs essentiels de ce projet de barrage.

Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable et industrielle de Montluçon, il est prévu, en cas de besoin, de mettre à contribution la réserve du barrage de Rochebut qui existe déjà.

Concernant la qualité des eaux du Cher, le programme d'assainissement de Montluçon sera renforcé par un apport financier substantiel de l'État et de l'Agence de l'Eau. Mieux vaut dépolluer efficacement que de diluer la pollution en augmentant le débit du Cher.

La pollution provenant de l'ancienne mine d'or du Châtelet fera l'objet d'une intervention spécifique susceptible d'être gérée par l'ADEME et financée par l'Agence de l'Eau.

Enfin, le programme de réduction des apports polluants diffus sera étendu à l'ensemble du bassin versant du Cher à l'amont de Montluçon.

Et, pour consoler l'EPALA, le gouvernement propose de lui affecter le barrage de Rochebut et son plan d'eau.

Avis succinct de la Sauvegarde de la Loire angevine.

Globalement, ce programme a le mérite de relancer le plan Loire Grandeur Nature en tenant compte des enrichissements apportés par les études conduites par l'équipe pluridisciplinaire.

On ne peut qu'être satisfait de constater que l'effort essentiel porte sur les actions en faveur de la prévention au détriment d'aménagements lourds pouvant donner un sentiment illusoire de sécurité. Les faiblesses des systèmes de protection doivent être corrigées, la capacité d'écoulement du fleuve doit être améliorée, l'improvisation doit laisser la place à une politique de gestion du risque particulièrement élaborée.

Il s'agit là d'une nouvelle culture du risque pour lequel, jusqu'à présent, on pensait pouvoir le maîtriser d'une manière absolue.

C'est bien.

Plaidoyer en faveur des P.P.R.

Le concept de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) date d'une loi de juillet 1987, rarement mise en application, et repris dans la loi de février 95.

Très succinctement, un P.P.R. a pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques et de définir, en fonction de la nature et de l'intensité du risque, les conditions d'occupation du sol,

- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises dans les zones concernées,

- de définir les mesures relatives, dans les zones concernées, à l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages, etc.

Cela vaut naturellement pour des risques identifiés de tous types tels qu'avalanches, inondations, tremblement de terre, etc.

Dans nos régions inondables, les ancêtres des P.P.R. sont les Plans de Surfaces Submersibles, assez connus mais rarement appliqués scrupuleusement. Pour la vallée de la Loire ces P.P.S ont fait l'objet de décrets du 6 novembre 1958 qui définissaient trois zones :

- zone de grand débit (zone rouge)

- zone complémentaire (zone jaune)

- zone inondable non réglementée (zone verte)

Seules les deux premières zones étaient soumises à réglementation.

Dès 1990, l'État et ses différents gouvernements, toutes tendances politiques confondues, ont considéré que les PSS étaient devenus inadaptés pour assurer une politique cohérente de protection des zones inondables et de ceux qui y vivent, compte tenu, en particulier, des fortes pressions d'urbanisme qui s'exercent dans ces régions.

C'est ainsi que sont nés, dans un premier temps, les atlas des zones inondables qui pour être des documents factuels d'informations n'en n'ont pas moins été l'objet de critiques habilement orchestrées, avant même qu'ils n'existent.

A partir de ces constats historiques, l'État a d'abord rédigé des Projets d'Intérêt Général (P.I.G.) puis, pour des unités géographiques cohérentes, des P.P.R. Naturellement, en région Angevine, c'est la région amont des Ponts-de-Cé et de la vallée de l'Authion qui est concernée par un tel P.P.R. l'urgence étant moindre en aval dans la mesure où les zones inondées le sont si souvent que cela fait partie de la culture locale.

Après discussions, négociations,

concertations, ce P.P.R. est soumis, pour avis, aux communes concernées avant de faire l'objet d'un arrêté préfectoral qui en fait un document juridique.

La quasi totalité des communes de l'amont a rejeté, souvent purement et simplement, ce P.P.R. considérant, à demi mot, qu'il portait atteinte à leur liberté de construire, en particulier.

Une telle prise de position ne manque pas d'étonner. C'est un peu partir du principe que le risque d'inondation, en particulier dans la vallée de l'Authion, est nul et qu'il n'est donc pas nécessaire de retenir une telle hypothèse.

Deux vérités devraient pourtant s'imposer :

- la première est que, quoique l'on fasse, nul ne peut être à l'abri d'une crue plus forte que les autres. Les exemples dans l'Histoire et dans le Monde ne manquent pas.

- la deuxième est que plus le risque est faible plus la prévention doit être rigoureuse pour minimiser le manque de savoir faire.

Prenons, à titre d'exemple, le risque incendie. Il est évident que dans un hôtel, toutes les précautions sont prises pour éviter ce risque mais il n'empêche qu'il existe des règles de sécurité, des règles d'intervention et d'évacuation en cas de sinistre, etc. Imagine-t-on les clients fuir les établissements dotés de ces consignes incendie au profit de ceux qui n'en n'auraient pas ?

Dans une raffinerie de pétrole, tout est mis en oeuvre pour qu'il n'y ait pas de début d'incendie mais tout est aussi mis en oeuvre pour définir ce qu'il convient de faire s'il y en a un, parce que le risque nul n'existe pas.

Les P.P.R. relèvent de la même philosophie : que convient-il de faire pour se prémunir des conséquences, humaines, économiques, d'une crue encore plus forte. Et, en ce qui concerne le val d'Authion, ce n'est pas en réclamant le barrage du Veudre que le problème sera résolu. Il n'y a pas de solution magique

Il faut espérer qu'une approche plus sage fera son chemin. Il aurait été souhaitable de voir telle ou telle commune "discuter" la sévérité de tel ou tel aspect du P.P.R. concernant son territoire.

Les faits récents démontrent que, face à des phénomènes naturels de grande amplitude, l'imprévision et donc l'improvisation ne font qu'aggraver les conséquences.

Préparer l'avenir, c'est aussi cela.

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

CONSEIL ADMINISTRATION : J. Zeimert, pdt ; J.C. Beaudoin, vice pdt ; J.P. Gislard, secrétaire, M. Ablain, trés. ; M. Gicquel, R. Péan, J. Tharraul, E. Wolf

ASSOCIATIONS ADHERENTES : - SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DE L'ANJOU - LIGUE PROTECTRICE DES OISEAUX - ASSOCIATION CULTURELLE DE JUIGNE-SUR-LOIRE - LOIRE POUR TOUS - MAUGES NATURE - H.C.L.MBOUCHEMAINE - ELLÉBORE - A.P.P.R.O.V.A.M. BOUCHEMAINE - A.D.A.P.S.A.L. LA MENTIRÉ - ERMINEA